

Vente :

Audience du 18 septembre 2024

RG 22/00151

DIRE RELATIF A L'ABSENCE DE CERTIFICAT DE NON-POURVOI

L'an Deux Mil Vingt-Quatre et le 12 septembre 2024

Au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, par devant Nous greffier soussigné,

A comparu Maître Pascale REGRETTIER membre de la SCP HADENGUE & Associés, Avocats à la Cour, demeurant 7 Rue Jean Mermoz à VERSAILLES (Yvelines) et du TRESOR PUBLIC agissant par Madame le comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DES YVELINES, dont les bureaux sont situés 12 rue de l'Ecole des Postes à VERSAILLES (78000)

Laquelle pour compléter les renseignements figurant au cahier des conditions de ventes, a informé les amateurs qui en feront leurs affaires personnelles qu'à ce jour le délai de pourvoi est expiré mais que la Cour de cassation ne lui a pas délivré le certificat de non-pourvoi sur le jugement rendu le 24 mai 2024 ordonnant la vente forcée du bien sis à HOUILLES (Yvelines) 106 rue Gabriel Péri.

Les amateurs en sont informés et les acquéreurs en feront leur affaire personnelle sans recours possible.

Et elle a signé avec Nous, Greffier.